

1° 445

Budget. Réparations

N° 10332.6112

Le conseil municipal autorise le Maire à négocier un prêt de 50 000 F. auprès de la C.R.C.A., remboursable en 15 ans, au taux de 8%, par un projet de

logement instituteurs
et autres salariés

réparations de logements d'instituteurs et d'autres salariés.

Budget 1972

Le Conseil vote le projet additionnel 1972. La balance finale est la suivante.

Dépenses réelles = 2.125.629,60

dép. ord. dotés: 58.880,52

dép. extraord. 2.066.749,08

Recets réels = 2.127.922,25

recets extraord. totaux 2.069.041,73

recets ordin. 58.880,52

Excédent global de clôture: 2292,65